



SAINT-DIDIER SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 21

Représentés : 1

Absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars et à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY – Magalie PEZZOTTA – Benoit PEIGNE – Catherine GUTTIERREZ – Gilles LATTARD – Amélie RIGOLLET – Matthieu ROLLET – Françoise DURAND – Florian MOREL – Julien MONTEIL – Véronique VAILLANT – Théo COCHET – Pierrette GRIECO – Cédric BADIN – Claudette GUSELLA – Victor BRIDAY – Andrée CARRIER – Florance DALLY-DELEGLISE – Denis CARRIQUET – Catherine TEDESCHI – Lucas FROMENT

Étaient absents excusés : Fabienne PIRON (pouvoir à Françoise DURAND) - Jérémy DEREMETZ
Secrétaire de séance : Matthieu ROLLET

N°2026.03.30.01 – Délégation de signatures consentie par le Conseil Municipal au Maire

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, à hauteur maximum de 500 000 € ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les refus de droits de préemption
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, à hauteur maximum de 10 000 € par sinistre ;
- 18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal à hauteur maximum de 500 000 € ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 27° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux à hauteur d'une emprise au sol de 150 m² ;

DÉCIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le 1^{er} Adjoint. Qu'en cas d'absence du maire et du 1^{er} Adjoint, ces délégations seront exercées par le 2^{ème} Adjoint. Qu'en cas d'absence du maire et du 1^{er} et 2^{ème} Adjoints, ces délégations seront exercées par le 3^{ème} Adjoint. Qu'en cas d'absence du maire et

du 1^{er}, 2^{ème} et du 3^{ème} Adjoint, ces délégations seront exercées par le 4^{ème} Adjoint. Qu'en cas d'absence du maire et du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoint, ces délégations seront exercées par le 5^{ème} Adjoint.

PRÉCISE que ces délégations peuvent être déléguées par le Maire au responsable administratif et financier pour nécessités sous le contrôle du Maire

N°2026.03.30.02 – Fixation des indemnités des élus

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

16 votes pour et 6 absentions (Renaud DUMAY, Gilles LATTARD, Catherine GUTIERREZ, Benoît PEIGNÉ, Magalie PEZZOTTA et Matthieu ROLLET)

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 55,70 % du taux maximal de la fonction publique pour, Monsieur Renaud DUMAY

DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions des Maires adjoints à 16,50 % du taux maximal de la fonction publique aux Maires adjoints suivants :

- Monsieur Gilles LATTARD, premier Adjoint au Maire
- Madame Catherine GUTIERREZ, deuxième Adjointe au Maire
- Monsieur Benoît PEIGNÉ, troisième Adjoint au Maire
- Magalie PEZZOTTA, quatrième Adjointe au Maire
- Monsieur Matthieu ROLLET, cinquième Adjoint au Maire

DIT que les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement du budget principal

N°2026.03.30.03 – Création des commissions municipales et élection des membres

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DÉCIDE de créer pour toute la durée du mandat, les six commissions municipales ci-après et désigne les membres qui les composent, convoquées et présidées de plein droit par le Maire :

Commission	Nombre de membres	Membres
Cadre de vie, Environnement et Patrimoine	7	Benoît PEIGNÉ, Pierrette GRIECO, Andrée CARRIER, Claudette GUSELLA, Florence DALLY-DELEGLISE, Théo COCHET et Amélie RIGOLLET.
Vie associative, citoyenneté et animation communale	9	Gilles LATTARD, Magalie PEZZOTTA, Matthieu ROLLET, Françoise DURAND, Fabienne PIRON, Florence DALLY-DELEGLISE, Amélie RIGOLLET, Denis CARRIQUET et Véronique VAILLANT
Aménagement, travaux, bâtiment, urbanisme et sécurité	11	Gilles LATTARD, Magalie PEZZOTTA, Catherine GUTIERREZ, Benoît PEIGNÉ, Julien MONTEIL, Florian MOREL, Cédric BADIN, Théo COCHET, Jérémy DEREMETZ, Catherine TEDESCHI et Véronique VAILLANT.
Commission Education, jeunesse, culture et sports	8	Catherine GUTIERREZ, Claudette GUSELLA, Lucas FROMENT, Victor BRIDAY, Pierrette GRIECO, Denis CARRIQUET, Julien MONTEIL et Cédric BADIN

PRÉCISE que chaque commission est convoquée et présidée par le Maire, ou en cas d'absence sera convoquée et présidée par l'Adjoint au Maire en charge de la commission ;

INDIQUE que les commissions communales ne prennent que des avis ;

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de ladite délibération.

N°2026.03.30.04 – Création d'une commission « Esti'Val de Saône » et désignation de ses membres

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE de créer une commission relative au Esti'Val de Saône

DECIDE que cette commission sera composée de la façon suivante :

- D'une présidence assurée par Monsieur le Maire

- De 13 membres élus issus du Conseil municipal
- De 13 membres non élus habitant Saint-Didier-sur-Chalaronne

DÉSIGNE les élus municipaux suivant en tant que membre de la commission : Renaud DUMAY, Amélie RIGOLLET, Lucas FROMENT, Françoise DURAND, Pierrette GRIECO, Gilles LATTARD, Magalie PEZZOTTA, Matthieu ROLLET, Théo COCHET, Catherine TEDESCHI, Catherine GUTIERREZ, Andrée CARRIER et Claudette GUSELLA

PRÉCISE que Monsieur le Maire sera Président de droit de cette commission

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2026.03.30.05 – Renouvellement et désignation des membres de la commission pour le projet du Pôle de santé des Huguets

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DÉCIDE de renouveler la commission spécifique relative à l'étude et au projet de création d'une nouvelle Maison de Santé et d'une résidence sénior/MARPA,

DÉCIDE que cette commission sera composée de la façon suivante :

- 11 membres élus issus du Conseil Municipal
- 4 représentants des professionnels de santé exerçant sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
- 2 membres issus du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale parmi les administrateurs nommés par Monsieur le Maire

DESIGNE les élus municipaux suivants en tant que membre de la commission : Renaud DUMAY, Véronique VAILLANT, Claudette GUSELLA, Benoît PEIGNE, Denis CARRIQUET, Gilles LATTARD, Julien MONTEIL, Catherine TEDESCHI, Magalie PEZZOTTA, Andrée CARRIER et Fabienne PIRON.

PRÉCISE que les membres de cette commission issus du CCAS seront désignés par le Conseil d'administration du CCAS.

PRÉCISE que les représentants des professionnels de santé seront désignés en leur sein parmi les professionnels qui exercent sur la commune.

PRÉCISE que Monsieur le Maire sera le Président de droit de cette commission.

AUTORISE le Maire à tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

N°2026.03.30.06 - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DÉCIDE de créer une Commission municipale d'Appel d'Offres

PROCÈDE à l'élection des membres qui la compose de la manière suivante :

La CAO est composée :

- de Monsieur Renaud DUMAY, Maire, qui siègera en tant que Président de la CAO
- et de 3 titulaires et de 3 suppléants, (les suppléants ne sont pas attitrés aux titulaires)

Titulaires
Victor BRIDAY
Pierrette GRIECO
Amélie RIGOLLET

Suppléants
Cédric BADIN
Benoît PEIGNE
Françoise DURAND

N°2026.03.30.07 - Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DÉCIDE de créer une Commission de Délégation de Service Public

PROCÈDE à l'élection des membres qui la compose de la manière suivante :

La commission de délégation de Service Public est composée :

- de 3 titulaires et de 3 suppléants, (les suppléants ne sont pas attitrés aux titulaires)

Titulaires	Suppléants
Magalie PEZZOTTA	Andrée CARRIER
Catherine GUTIERREZ	Julien MONTEIL
Claudette GUSELLA	Gilles LATTARD

N°2026.03.30.08 – Fixation du nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE de fixer à 18 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'actions sociale (CCAS)

PRECISE que le nombre des membres du conseil d'administration est composé comme suit conformément au Code de l'Action Sociale :

- 9 membres élus du conseil municipal
- 9 membres nommés par Monsieur le Maire

N°2026.03.30.09 – Désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste présentée	Liste 1
Noms et Prénoms des candidats	Andrée CARRIER
	Claudette GUSELLA
	Pierrette GRIECO
	Benoît PEIGNE
	Catherine GUTIERREZ
	Gilles LATTARD
	Francoise DURAND
	Magalie PEZZOTTA
Véronique VAILLANT	

Au scrutin secret, chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom a déposé sous enveloppe fermée, son vote, dans une urne, après être passé dans l'isoloir.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	22
Nombre d'enveloppes trouvé dans l'urne	22
A DEDUIRE	
Bulletins nuls/litigieux (art. L.66 du code électoral)	00
Bulletins blancs (art. L.65 du code électoral)	00

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	00
Quotient électoral	2,44
A OBTENU Liste 1	22

Sont ainsi proclamés membres du conseil d'administration du CCAS :

- Andrée CARRIER
- Claudette GUSELLA
- Pierrette GRIECO
- Benoit PEIGNE
- Catherine GUTIERREZ
- Gilles LATTARD
- Françoise DURAND
- Magalie PEZZOTTA
- Véronique VAILLANT

N°2026.03.30.10 - Désignation des membres siégeant au syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DESIGNE les deux membres titulaires et quatre membres suppléants représentant le Conseil Municipal de Saint Didier sur Chalaronne au SIEA suivants :

Titulaires
Catherine GUTIERREZ
Denis CARRIQUET

Suppléants
Matthieu ROLLET
Amélie RIGOLLET
Pierrette GRIECO
Julien MONTEIL

N°2026.03.30.11 - Désignation du membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PROCÈDE à l'élection d'un membre pour représenter la commune de Saint Didier sur Chalaronne au sein de la CLECT au scrutin secret.

DIT que Monsieur Renaud DUMAY a été élu membre de la CLECT à l'unanimité.

N°2026.03.30.12 - Désignation du délégué à la Défense

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

PROCÈDE à l'élection du correspondant représentant le Conseil Municipal de Saint Didier sur Chalaronne à la Défense :

- Monsieur Benoit PEIGNÉ est élu correspondant Défense.

N°2026.03.30.13 - Désignation du correspondant à la sécurité routière

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

PROCÈDE à l'élection du correspondant représentant le Conseil Municipal de Saint Didier sur Chalaronne à la Sécurité Routière.

Monsieur Gilles LATTARD est élu correspondant à la Sécurité Routière.

N°2026.03.30.14 - Désignation du correspondant au comité national d'action sociale (CNAS)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

PROCÈDE à l'élection du correspondant représentant le Conseil Municipal de Saint Didier sur Chalaronne au CNAS :

Madame Andrée CARRIER est élue correspondant au CNAS.

N°2026.03.30.15 - Désignation du représentant à la SEMCODA

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DÉSIGNE Renaud DUMAY comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA.

ACCEPTÉ en tant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur pour représenter les communes et les intercommunalités actionnaires.

DÉSIGNE Monsieur Renaud DUMAY, Maire comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

N°2026.03.30.16 - Proposition de membres du Conseil municipal au sein des organismes désignés par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Val-de-Saône Centre.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- Pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

A l'unanimité

PROPOSE pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Monsieur Matthieu ROLLET en tant que membre suppléant, Monsieur Victor BRIDAY en tant que membre suppléant, Monsieur Julien MONTEIL en tant que membre suppléant, Madame Véronique VAILLANT en tant que membre suppléante, Madame Magalie PEZZOTTA en tant que membre suppléante.

- Pour le SMIDOM Veyle-Saône

A l'unanimité

PROPOSE Monsieur Benoit PEIGNE comme membre titulaire et Julien MONTEIL comme membre suppléant au sein de l'organisme du SMIDOM Veyle Saône.

- Pour le Syndicat de l'Eau Potable Bresse Dombes Saône (SEPBDs)

A l'unanimité

PROPOSE Monsieur Renaud DUMAY comme membre titulaire et Catherine GUITIERREZ comme membre suppléant au sein de l'organisme du Syndicat de l'Eau Potable Bresse Dombes Saône (SEPBDs).

- Pour le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS)

A l'unanimité

PROPOSE Benoit PEIGNE comme membre titulaire, Matthieu ROLLET comme membre suppléant et Gilles LATTARD comme référent technique au sein de l'organisme du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS)

- Pour le Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT)

A l'unanimité

PROPOSE Renaud DUMAY comme membre titulaire, Matthieu ROLLET comme membre suppléant au sein de l'organisme du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (SCOT)

N°2026.03.30.17 - Demande de subvention de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'extension de la vidéoprotection

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'extension de la vidéoprotection

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	17 893,00 €	20,00 %
Emprunts			
Sous-total financement			
Union Européenne			
Etat – DETR ou DSIL			
Etat – autre	FIPD	20 000,00 €	22,35 %
Conseil Régional	Installer un système vidéoprotection sur les EP	24 732,50 €	27,65 %
Conseil Départemental	Vidéoprotection	26 839,50 €	30,00 %
Fonds de concours CC			
Sous-Total Subventions Publiques			
Total HT		89 465, 00 €	100,00 %

N°2026.03.30.18 - Demande de subvention pour le projet de Pôle de Santé des Huguets au titre du FEADER

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEDER pour l'action n°2 : Dynamiser durablement le territoire AAP 2.5 « Développement les accès aux services publics et de santé ».

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant dans l'attente de la notification des subventions :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier	2 924 400 €	88,23 %
Sous-total financement		2 924 400 €	
Union Européenne	FEADER	40 000 €	1,21 %
Etat – DETR ou DSIL	DETR	200 000 €	6,03 %
Conseil Départemental	Pacte de territoire 2024-2026 – Investissements structurants (> 400 000 €)	150 000 €	4,53 %
Sous-Total Subventions sollicitées en 2025 non attribuées		430 000 €	
Total HT		3 314 400, 00 €	100 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

N°2026.03.30.19 - Compte-rendu des attributions exercées de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

Date	Nom	Adresse	Objet	Montant T.T.C
18/02/2026	BERGER	GARNERANS	Déplacement gravier	720,00 €
18/02/2026	BERGER	GARNERANS	Remblai de l'extraction gravier	6 080,00 €
25/02/2026	PVP	DIGOIN	Commande N° rue et Plaques "Chemin des Sablons"	273,48 €
25/02/2026	POLARIS	VILLEFRANCHE SUR SA	Fourniture et mise en place de repère la maison de santé	1 740,00 €
25/02/2025	EXACT ACOUSTIQUE	VILLEFRANCHE SUR SA	Relevés acoustiques – Projet Pôle de des Huguets	950,00 €
27/02/2026	MECADOMBES	SAINT DIDIER CHALARONNE	Réparation sur tracto pelle JCB	2 213,76 €
02/03/2026	NATURALIS	LONGVIC	Terreau- coques cacao et désherbant	700,45 €
10/03/2026	OKITSUMI	MIONNAY	Fresque participative au local poubelle	1 678,92 €
10/03/2026	AGENCE ABO-ERG	SAINTE-FOY-LES-LYON	Construction d'une Maison de santé	2 650,00 €
12/03/2026	SIGNAUX GIROD	CHARNAY LES MACO	Miroir de voirie	330,39 €
20/03/2026	SOPROMAT	BEZONS	Formation Certibiocide désinfectants	150,00 €
24/03/2026	MECADOMBES	SAINT DIDIER CHALARONNE	Réparation vitre tracteur	480,00 €
25/03/2026	DETECT RÉSEAUX	BOURG-EN-BRESSE	Recherche des réseaux + vérification d'absence de réseaux sur les parcelles maison de santé Huguets	1 830,00 €
30/03/2026	MIROITERIE SERRE	BELLEVILLE EN BEAUJC	Remplacement isolant dans porte ALU	330,56 €
30/03/2026	DELÉGLISE	SAINT DIDIER CHALARONNE	Intervention sur alarme incendie maison de santé	720,00 €

N°2026.03.30.20 - Compte rendu des autorisations d'urbanismes délivrées

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des autorisations d'urbanisme délivrées par Monsieur le Maire ci-dessous :

a. Autorisation du Droit des Sols

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4454	DP 26 V0010	SCI SKY-LINE FLAT	AO 044 - Changement des huisseries de l'immeu création de deux fenêtres de toit
4455	DP 26 V0011	CORNIER Sophie	ZS 091 - Ravalement de façade
4456	DP 26 V0012	FLEURY Julien	ZW 250 - Changement des huisseries existo changement d'une porte de garage en baie y pose de 6 fenêtres de toit, pose de panr photovoltaïques et d'une PAC en façade ouest.
4457	DP 26 V0013	TURQUIN Cécilia	AO 355 - Aménagement d'une partie du gara bureau et pose d'une PAC
4458	DP 26 V0014	SEMCODA	ZV 89 - Rénovation pavillon enceinte sportive
4459	DP 26 V0015	CARTET Karl-Alexandre	ZP 151 - 155 - Construction d'une piscine
4460	DP 26 V0016	CARTET Karl-Alexandre	ZP 151 - 155 - Régularisation pour la pose de panr photovoltaïques
4461	PC 26 V0008	SCI CHALAMO	ZV 267 - Construction d'un bâtiment d'activités

N° archive	N° dossier	Pétitionnaire	Section et n° de parcelle – Travaux envisagés
4462	DP 26 V0017	RIMET SAVIDAN Emmelyne	ZL 146 - 147 - 195 - Rénovation toiture dépend pour transformation en habitation, régularisation microstation et rénovation toiture logement. Pose fenêtres de toit, aménagement combles du loge principal.
4463	DP 26 V0018	SOLARENCO	OB 476 - Pose panneaux photovoltaïques
4464	PC 26 V0003M01	AYDOGAN Yahya	ZY 50 - Modification d'une fenêtre sur la façade de la construction d'une maison individuelle R+1

b. Déclaration d'intention d'aliéner

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE
18/03/2026	DIA 001 348 26 V0006	ZY 214	1201, Montée des Brocatières
03/03/2026	DIA 001 348 26 V0007	AO 44 - 40	208, Rue du Centre
10/03/2026	DIA 001 348 26 V0008	ZW 154	22, Rue des Roseraies

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 30 mars 2026

Le Maire,

Renaud DUMAY

Le secrétaire de séance,

Matthieu ROLLET